



Comité des Charentes de Tarot  
<http://tarotcharente.jimdo.com/>

CONSEIL d'ADMINISTRATION  
COMITE des CHARENTES de TAROT

Réunion du 30 Novembre 2016 : salle polyvalente de Breuil Magné à 19H

Etaient présents : Alain GRATEDOUX, Christophe LALEMEND, Jean-Claude TOURNEUR, Jean-Marie TROCHUT, Marc BOIREAU, Pablo BRETONNIER, Jean-Noël GUAY et Maureen GUAY.

Etaient excusés : Ben HAMMOUCHE, Mickaël BALOGE, Pierre DELANDRE, Jean-Pierre LIEVIN et Stéphane LERONDE.

Ordre du jour :

- Fonctionnement des PCN
- Tarifs des championnats (remboursement de 8 euros), les dates butoirs des championnats, les arbitres assistants
- Le PC, l'imprimante
- Les licences
- L'alcool dans les championnats
- Questions diverses

Lors de la réunion, il y a eu des points de vue différents au sujet du traitement des PCN. Le CA avait décidé lors d'une précédente réunion qu'afin d'alléger la charge du CCR, que les PCN seraient traités conjointement par Pierre DELANDRE et Alain MERCIER.

Le CCR Jean Noël GUAY aurait préféré quant à lui avoir une copie avant envoi au trésorier de la CCN pour vérifier le travail du binôme et corriger les erreurs éventuelles.

Alain et Jean Noël étant en désaccord, ils ont tous les deux appelé Michel SORROLLA Président de la CCN pour avoir des renseignements sur les modalités d'une aide pour le CCR.

Michel SORROLLA, Jérôme LABARDE et Emmanuel STEFANAZZI ont répondu à Alain GRATEDOUX que la décision du CA était tout à fait conforme et même profitable à l'ensemble des membres du comité ayant la gestion des PCN clubs (CCR-Trésorier.....).

Le CA décide pour une période d'essai d'un an de valider le fonctionnement du binôme Pierre DELANDRE et Alain MERCIER en lien direct avec Laurent FONTAN trésorier de la CCN, avec une copie pour archivage au CCR.

Par ailleurs Pierre DELANDRE devra constituer une liste des différents arbitres de club ayant arbitrés cette saison.

Engagement qualification : Le comité a refusé de mettre en place un demi-tarif pour les compétitions si élimination. De plus, une date butoir sera mise en place, les personnes ne respectant pas cette date pourront être refusées par l'arbitre en charge de cette compétition.

L'arbitrage des quadrettes D3 devait être assuré par Daniel FIANDINO assisté de Jean-Pierre LIEVIN mais Daniel ne souhaite plus arbitrer. Deux suggestions : (Alain PRESLE du comité aquitaine et Georges METAYER comité Poitou). Il a été décidé de donner au maximum 165€ pour l'arbitre qui serait susceptible de venir de loin (Autoroute, kms ...).

Les tarifs des arbitres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :

Duplicaté : 140 € pour l'arbitre régional et 60 € pour l'arbitre assistant

Libre : 100 € pour l'arbitre régional

Pour les deuxième série et promotion : 280 € (140 €/140 €) pour deux arbitres régionaux

Quadrettes/Triplettes : 140€ pour l'arbitre responsable et 60€ pour l'arbitre assistant

Pour l'Open, il faudra demander à Nadège si elle désire un arbitre assistant.

Le PC du comité a été révisé par la responsable informatique du Cifop sur demande de notre C.C.R. avec l'ajout d'Excel et de Word (80 euros économisés pour le comité, mais en revanche un an de retard de la mise en service de ce PC), le tambour et le toner de l'imprimante ont été changés.

Le nombre de licenciés est en hausse : prochainement, nous recevrons le listing des personnes licenciées dans les différents clubs.

L'alcool dans les championnats sera sous la responsabilité de l'arbitre : celui-ci et il devra intervenir si des personnes sont en état d'ébriété, et prendre, en conscience les décisions qui s'imposent.

Les questions diverses :

- Préconisation du comité : Challenge individuel : 80% de redistribution et inscriptions à 10 €. 8 enveloppes jusqu'à 12 tables et 12 enveloppes pour plus de 12 tables.
- Le dossier (Joël MORIN/Claude GUSTING) a été transmis à la FFT, qui a décidé de le juger en chambre de discipline nationale.
- Le cas Christophe BARNABE : une pétition a été lancée. Lors des libres ou des journées dans les clubs, les présidents de clubs prendront la décision (les clubs sont souverains) de l'accepter ou non. Pour les championnats, le comité prendra la décision nécessaire selon l'attitude de la personne.
- Le règlement intérieur sera prochainement établi par Marc BOIREAU et la commission, afin d'être envoyé à la FFT pour validation.

La séance est levée à 20h